



Industrie Canada

Industry Canada

Bureau du surintendant  
des faillites Canada

Office of the Superintendent  
of Bankruptcy Canada

District de : Québec  
N° de division : 01 - Montreal  
N° de cour : 500-11-055249-185  
N° de dossier : 41-2424095

Dans l'affaire de la faillite de :  
**BIJOUTERIE CRÉATION THIBAudeau INC.**  
Débiteur  
**KPMG INC.**  
Syndic autorisé en insolvabilité  
Administration Ordinaire

---

Date de faillite :	25 octobre 2018	Garantie : 0.00\$
Assemblée des créanciers :	13 novembre 2018, 10:00 Bureau 1500 600 Boul de Maisonneuve Ouest MONTRÉAL Canada,	
Président :	Syndic	Personne désignée : Claude Thibaudeau

---

CERTIFICAT DE CESSION - Alinéa 50.4(8)b.1) de la Loi

Je soussigné, séquestre officiel pour ce district de faillite, certifie par les présentes que :

- un avis d'intention à l'égard du débiteur susmentionné a été déposé en vertu de l'article 50.4 de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*;
- le débiteur a omis de déposer un état de l'évolution de l'encaisse ou le syndic a omis de déposer la proposition dans les délais prévus, après le dépôt de l'avis d'intention, et le débiteur est par conséquent réputé avoir fait dès lors une cession.

Ledit syndic susmentionné doit :

- me fournir sans délai une garantie au montant susmentionné;
- envoyer à tous les créanciers, dans les cinq jours qui suivent la date de sa nomination, un avis de la faillite; et
- le cas échéant, convoquer de la manière prescrite une première assemblée des créanciers, qui aura lieu à la date et à l'endroit susmentionnés, ou à telle autre date et tel autre endroit, selon ce que pourra demander plus tard le séquestre officiel.

Date : 29 octobre 2018

E-File/Dépôt Electronique

Séquestre officiel

Sun Life Building, 1155 Metcalfe Street, Suite 950, Montréal Canada, H3B2V6, (877)376-9902

**Canada**